

CONDITIONS GENERALES DE LA **Carte-Client Tamoil**

TABLE DES MATIERES

1.	Généralités	1
2.	Objet de la Carte-Client Tamoil	1
3.	Délivrance de la Carte-Client Tamoil	2
4.	Code confidentiel d'identification personnel	3
5.	Utilisation de la Carte-Client Tamoil pour le règlement d'achat de biens et de services	3
6.	Opposition en cas de perte ou de vol de la Carte-Client Tamoil	4
7.	Responsabilité	4
8.	Mode de paiement	5
9.	Durée de validité de la Carte-Client Tamoil, renouvellement du support et retrait de la carte	6
10.	Protection des données	7
11.	Délégation de la gestion de la Carte-Client Tamoil à un tiers	7
12.	Cessibilité	7
13.	Sanction	8
14.	Nullité de clause	8
15.	Modifications des conditions générales	8
16.	Communications	8
17.	Langue	8
18.	Disposition transitoire	8
19.	DROIT APPLICABLE ET FOR	8

1. Généralités

Les présentes conditions générales sont applicables notamment à toute demande de la carte client de Tamoil quel qu'en soit le type, sa délivrance, son utilisation, son renouvellement, son retrait ou sa restitution, ainsi qu'à tout rapport entre le titulaire de la carte et Tamoil, sous réserve de conventions écrites expresses et divergentes.

Le terme « Carte-Client Tamoil » englobe l'ensemble des différents types de cartes client mises à disposition de sa clientèle que Tamoil se réserve de modifier en tout temps. Les différents types de cartes et conditions respectives peuvent être consultés sur le site www.tamoil.ch.

2. Objet de la **Carte-Client Tamoil**

La **Carte-Client Tamoil** est un produit de Tamoil S.A. (ci-après : « Tamoil »). La **Carte-Client Tamoil** est délivrée au titulaire par Tamoil, en tant que carte de client à débit différé mais sans option de crédit. Elle permet, selon les stipulations des présentes conditions générales, à son titulaire de se procurer des marchandises (notamment des carburants et des lubrifiants) et des services auprès des exploitants de stations-service Tamoil en Suisse qui acceptent la **Carte-**

Client Tamoil et d'acheter lesdites marchandises à Tamoil. Elle ne peut toutefois pas être utilisée pour des retraits d'espèces, pour l'achat de bons et de véhicules ou pour le paiement de biens et de services destinés à la revente. Il s'agit d'une carte client sans option de crédit au sens de la LCC (RS 221.214.1).

3. Délivrance de la Carte-Client Tamoil

A la demande écrite et sous réserve d'acceptation par Tamoil, la **Carte-Client Tamoil** est délivrée par Tamoil, dont elle reste propriété, à toute personne domiciliée ou ayant son siège sur le territoire suisse qui remplit exhaustivement la demande de carte disponible dans toutes les stations-service à l'enseigne Tamoil acceptant la **Carte-Client Tamoil** de même que sur le site internet (www.tamoil.ch).

Par l'apposition de sa signature en bas de la demande d'adhésion précitée ou par la transmission d'une pièce d'identité par voie électronique, le client certifie l'exactitude de toutes les informations y figurant et autorise, de convention expresse, Tamoil à les remettre au gestionnaire de la **Carte-Client Tamoil**. De plus, il autorise expressément Tamoil à recueillir tout renseignement et information, en relation notamment avec ladite demande et/ou l'utilisation de la **Carte-Client Tamoil** ainsi qu'avec l'établissement du contrat de carte, jugés utiles (p. ex. solvabilité) auprès notamment des administrations publiques, de l'employeur, de l'office des poursuites ou des banques du requérant, d'Intrum Justicia et de la Centrale d'information de crédit (ZEK) de même que tout autre organisme destiné à évaluer en particulier la solvabilité que le client délègue expressément de leur secret professionnel ou de fonction.

Enfin par l'apposition de sa signature sur la demande d'adhésion, le client déclare expressément avoir pris connaissance, avoir compris et accepter intégralement et sans réserve les présentes conditions générales, de même que les règles de gouvernance d'entreprise téléchargeable du site www.tamoil.ch.

En cas d'acceptation de la demande précitée, Tamoil émet et délivre au client (ci-après : « titulaire ») une **Carte-Client Tamoil** rigoureusement personnelle et intransmissible que ce dernier s'engage à conserver sans interruption en un lieu sûr de manière inaccessible à tout tiers ; il ne peut ainsi ni la prêter ni la céder.

Le titulaire d'une **Carte-Client Tamoil** peut demander une carte additionnelle pour son partenaire ou une personne faisant ménage commun avec lui (ci-après : « carte additionnelle »).

De plus, le titulaire s'engage à informer Tamoil sans délai et par écrit de tout changement relatif aux informations figurant sur la demande de **Carte-Client Tamoil** tels que notamment changement des données personnelles, adresse, etc. Jusqu'à la communication de tels changements, les informations originelles sont réputés exacts et toute communication est réputée valablement notifiée à l'adresse connue du titulaire.

Tamoil se réserve le droit, d'une part, de refuser, sans indication de motif, une demande de **Carte-Client Tamoil** et, d'autre part, de ne pas renouveler une **Carte-Client Tamoil** venue à échéance.

Tamoil Card Center, soit actuellement Winarco AG, case postale, 9001 St-Gall, est chargée par Tamoil de la gestion de la **Carte-Client Tamoil**. Tamoil se réserve, toutefois, le droit de charger

une autre personne notamment de l'exécution de la gestion et du traitement administratif de la **Carte-Client Tamoil**.

4. Code confidentiel d'identification personnel

Simultanément à la délivrance de la **Carte-Client Tamoil**, Tamoil communique confidentiellement sous pli séparé, à chaque titulaire et uniquement à celui-ci, un code d'identification personnel à quatre chiffres valables pour une **Carte-Client Tamoil** déterminée (ci-après : le « CIP »).

Le titulaire de la **Carte-Client Tamoil** doit prendre toutes les mesures propres à assurer la sécurité de sa carte et du CIP ; il doit donc tenir ce dernier absolument secret dans son intérêt même et ne pas le communiquer à qui que ce soit. Il ne doit pas notamment l'inscrire sur la carte, ni sur tout autre document ou sur un support numérique, ni le conserver avec la **Carte-Client Tamoil**. Le titulaire est seul responsable de toutes les conséquences de quelque nature qu'elles soient découlant de l'inobservation de l'obligation d'assurer la sécurité de sa carte et/ou du CIP.

Ce code lui est indispensable pour l'utilisation des terminaux de paiement physiques et virtuels.

Tamoil est en droit de considérer comme légitimée toute personne qui présente la **Carte-Client Tamoil** et qui est en mesure de composer le CIP sur le terminal de paiement physique respectivement virtuel prévu à cet effet ; peu importe donc qu'il s'agisse ou non du véritable titulaire de la carte en question. La composition du CIP ou l'apposition de la signature sur la fiche de vente, vaut attestation de la transaction, de son prix, du débit en faveur de Tamoil et de l'exactitude de l'achat ainsi que reconnaissance de dette du titulaire envers Tamoil. Tout achat de marchandises effectué au moyen de la **Carte-Client Tamoil** est irrévocable.

5. Utilisation de la Carte-Client Tamoil pour le règlement d'achat de biens et de services

La **Carte-Client Tamoil** est une carte client qui ne doit être utilisée que pour effectuer des achats de biens et de prestations de services réellement réalisés. Ces opérations ne sont possibles que dans les limites d'achat fixées selon la situation du titulaire et notifiées par Tamoil. Tamoil se réserve toutefois le droit de réviser, en tout temps, la limite affectée à chaque titulaire. Un dépassement de la limite d'achat n'est pas autorisé et légitime Tamoil à bloquer immédiatement la **Carte-Client Tamoil** de même qu'à en exiger sa restitution. Demeure réservée l'obligation de rembourser immédiatement l'intégralité du montant du dépassement de la limite précitée.

Lors de l'utilisation de la **Carte-Client Tamoil** pour le retrait de marchandises, la présentation d'une pièce d'identité par son titulaire pourra être requise.

Tout achat de biens et de services déclenché par la **Carte-Client Tamoil** est conclu par le titulaire directement avec Tamoil.

Le titulaire s'engage à n'utiliser la **Carte-Client Tamoil** que dans la mesure où sa solvabilité lui permet d'acquitter le prix des transactions effectuées au moyen de la carte. En cas d'insolvabilité du titulaire, la **Carte-Client Tamoil**, y compris d'éventuelles cartes additionnelles, d'une part, perd(ent) automatiquement sa (leur) validité et, d'autre part, doit (doivent) être immédiatement et spontanément restituée(s) à Tamoil Card Center par le titulaire.

Chaque utilisation de la **Carte-Client Tamoil** constitue une confirmation expresse de l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales de même que de celle de l'ensemble des règles sur la gouvernance de Tamoil ainsi que sur la politique du groupe en leur teneur actuelle téléchargeable de l'adresse <https://www.tamoil.ch/gouvernance-d-entreprise>.

Tamoil n'assume aucune responsabilité en cas de refus, pour quelque raison que ce soit, d'accepter la **Carte-Client Tamoil** aux points de vente. Il en va de même lorsque la **Carte-Client Tamoil** ne peut être utilisée pour une raison ou une autre. Tamoil n'assume aucune responsabilité pour les éventuels services, prestations ou autres promotions annexes ou supplémentaires offerts en marge de la **Carte-Client Tamoil** dont le titulaire pourrait ou aurait pu bénéficier.

6. Opposition en cas de perte ou de vol de la Carte-Client Tamoil

Tout achat effectué au moyen de la carte est irrévocable. Seules sont recevables par Tamoil, les oppositions expressément motivées par la perte, le vol, la soustraction de la **Carte-Client Tamoil**.

Le titulaire doit immédiatement déclarer, par tout moyen approprié, notamment par téléphone, courrier électronique ou déclaration écrite, la perte, le vol ou la soustraction de la **Carte-Client Tamoil** à Tamoil Card Center et en requérir le blocage. Il entreprendra en outre toute mesure utile en vue de réduire le dommage.

Toute opposition qui n'a pas fait l'objet d'une déclaration signée par le titulaire doit être confirmée sans délai, par lettre remise ou expédiée sous pli recommandé, à Tamoil Card Center. En cas de contestation sur l'opposition, l'opposition sera réputée avoir été effectuée à la date de la réception de ladite lettre par Tamoil Card Center.

Tamoil ne saurait être tenue pour responsable des conséquences d'une opposition par téléphone, ou courrier électronique qui n'émanerait pas du titulaire de la carte.

En cas de vol de la carte, le titulaire doit également le déclarer aux autorités de police, une attestation ou preuve de la déclaration devant être remise à Tamoil Card Center.

Les frais de mise en opposition de la **Carte-Client Tamoil** ainsi que du remplacement de cette dernière et du CIP s'élèvent à CHF 20.- (vingt francs suisses) hors taxe qui seront automatiquement débités lors du prochain relevé.

7. Responsabilité

Les enregistrements des terminaux de paiement acceptant la **Carte-Client Tamoil** ou leur reproduction sur un support informatique constituent la preuve des opérations effectuées au moyen de la carte et la justification de leur facturation au titulaire. Ces opérations lient juridiquement le titulaire qui se reconnaît expressément et sans réserve en être le débiteur. Toute transaction effectuée est réputée effectuée par le titulaire lui-même.

Tamoil ne pourra être tenue responsable que des pertes directes encourues par le titulaire, que ce dernier aura pu prouver à satisfaction, dues au mauvais fonctionnement du système sur lequel elle a un contrôle direct. Toute responsabilité de Tamoil pour l'exécution erronée de l'opération ne saurait excéder **le montant en capital facturé au titulaire**. Toutefois, Tamoil ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable de tout dommage ou perte subie par le titulaire dû à une panne technique du système de paiement ou du distributeur automatique

si cette panne est signalée au titulaire par un message sur l'appareil ou d'une autre manière visible. Enfin, la responsabilité de Tamoil sera réduite lorsque le titulaire aura contribué à la faute.

Tamoil n'assume aucune responsabilité en cas de refus, pour quelque raison que ce soit, d'accepter la **Carte-Client Tamoil** aux points de vente à l'enseigne Tamoil. Il en va de même dans le cas où **Carte-Client Tamoil** ne peut être utilisée pour une raison ou une autre.

Tamoil n'assume aucune responsabilité pour les éventuels services, prestations ou autres promotions annexes ou supplémentaires offerts en marge de la **Carte-Client Tamoil** dont le titulaire pourrait bénéficier.

Le titulaire est responsable de l'utilisation et de la conservation de la **Carte-Client Tamoil**. Il assume toutes les conséquences, sans limitation de montant et quelle que soit la nature de l'opération, de l'utilisation de la carte tant qu'il n'a pas fait opposition dans les conditions prévues à l'article 6 ci-avant. Les opérations effectuées après opposition, selon les modalités fixées, sont à la charge de Tamoil Card Center, à l'exception des opérations effectuées par le titulaire.

Tout dommage occasionné par une utilisation abusive de la **Carte-Client Tamoil** ou du CIP y relatif est à la charge exclusive du titulaire.

Le titulaire de la carte principale et le titulaire de ou des carte(s) additionnelle(s) répondent **conjointement et solidairement**, savoir chacun individuellement pour le tout, envers Tamoil de toutes les obligations résultant de l'utilisation de la carte additionnelle, même en cas de facturation séparée des achats effectués au moyen de la carte additionnelle.

8. Mode de paiement

Le titulaire qui a effectué des achats au moyen de la **Carte-Client Tamoil**, reçoit chaque mois une facture/un relevé détaillé(e) des marchandises achetées à Tamoil au cours du mois écoulé. Les enregistrements des terminaux de paiement acceptant la **Carte-Client Tamoil** ou leur reproduction sur un support informatique constituent la preuve des opérations effectuées ainsi que la justification de leur facturation au titulaire. Au plus tard à l'échéance du délai de paiement indiqué sur la facture/le relevé précité(e), le titulaire doit faire parvenir à Tamoil, net, sans escompte ou autre déduction, l'intégralité du solde débiteur y figurant. Le titulaire ne dispose pas de la faculté de s'acquitter de l'intégralité du solde débiteur par des versements partiels. Tamoil n'est pas tenue d'accepter des chèques ou d'autres papiers-valeur. Dans tous les cas, un paiement au moyen de chèques ou autres papiers-valeur ne sera accepté que sous réserve d'encaissement avec comme date valeur celle de la bonification du compte de sa contre-valeur. En cas de non-paiement à l'échéance, le titulaire est automatiquement mis en demeure par la seule expiration du délai de paiement. Tout titulaire en demeure doit notamment l'intérêt moratoire de 1 % (un pour cent) par mois sur le solde impayé ainsi que des frais administratifs. L'intérêt moratoire est calculé à partir du premier jour d'exigibilité de la créance. De plus, Tamoil est en droit de facturer au titulaire pour chaque rappel, ainsi que pour chaque retour de système de recouvrement direct pour insuffisance de couverture, des frais s'élevant pour le premier rappel, à CHF 2.- (deux francs suisses) hors taxe puis à CHF 20.- (vingt francs suisses) hors taxe pour tout rappel subséquent et CHF 20.- (vingt francs suisses) hors taxe pour chaque débit direct (SRD) retourné pour couverture insuffisante. Enfin, le titulaire en demeure remboursera Tamoil de tous frais engagés pour le recouvrement de tout solde en sa faveur.

Toute réclamation relative à la facture/au relevé doit être communiquée par écrit à Tamoil Card Center immédiatement à réception de dite facture/dudit relevé. A défaut de réclamation dans le délai de paiement, la facture mensuelle/le relevé est réputé(e) exact(e) et accepté(e) par le titulaire.

En cas de demeure du titulaire, toutes les créances dont Tamoil est titulaire à son encontre deviennent immédiatement et automatiquement exigibles de ce seul fait. En cas de poursuite, faillite, concordat ou toute autre mesure d'exécution forcée à l'encontre du titulaire, tout éventuel rabais ou escompte est immédiatement et automatiquement annulé.

Tout paiement partiel est principalement imputé sur les intérêts et frais dus par le titulaire.

Tamoil est légitimée de céder en tout temps à tout tiers ses créances à l'encontre d'un quelconque titulaire.

En cas de versement supérieur au montant figurant sur le relevé, aucun intérêt créditeur ne sera versé au titulaire. Le montant excédentaire sera automatiquement déduit du solde débiteur figurant sur le relevé suivant. Il ne sera procédé à aucun remboursement en numéraire.

9. Durée de validité de la Carte-Client Tamoil, renouvellement du support et retrait de la carte

La **Carte-Client Tamoil** comporte une durée de validité dont l'échéance est inscrite sur la carte elle-même (le dernier jour du mois). Une carte qui est périmée doit être détruite. A la date d'échéance et pour autant qu'elle ait été utilisée au moins une fois pendant sa durée de validité ou que son usage n'a pas été retiré prématurément, la **Carte-Client Tamoil** fait l'objet d'un renouvellement automatique du support, sauf avis contraire exprimé par écrit par son titulaire, au moins 6 (six) semaines avant cette date. Ce délai est respecté lorsque l'avis précité est reçu par Tamoil le dernier jour avant le début dudit délai.

Si le titulaire ne reçoit pas de nouvelle **Carte-Client Tamoil** 2 (deux) semaines avant la date d'échéance de sa carte, il en informera immédiatement Tamoil Card Center.

Le contrat de **Carte-Client Tamoil** entre en vigueur par la remise de la/des **Carte(s)-Client Tamoil** et est conclu pour une durée indéterminée. Le contrat peut être résilié avec effet immédiat par écrit en tout temps par chacune des parties. Tamoil a le droit, à tout moment, de retirer, de faire retirer, de bloquer, de rendre inopérante, ou d'invalider la **Carte-Client Tamoil** ou de ne pas la renouveler, sans avoir à en indiquer le motif. La décision de retrait est notifiée au titulaire. Ce dernier s'oblige, en conséquence, à restituer la carte à la première demande. Les achats n'ayant pas encore été comptabilisés à cette date seront facturés au titulaire.

Le titulaire ne pourra pas prétendre à des dommages-intérêts quelconques ou faire valoir de quelconques prétentions en raison du retrait, du blocage, de l'invalidation, ou du non renouvellement ou de la restitution anticipée de la **Carte-Client Tamoil**. En cas de blocage, Tamoil se réserve le droit de communiquer toute information utile au recouvrement auprès du titulaire de créance.

Le retrait, le blocage, l'invalidation, ou la demande de restitution de la **Carte-Client Tamoil** rend immédiatement exigible toute créance de Tamoil même non encore facturée.

Les frais de déblocage d'une carte qui a été bloquée en raison d'un fait imputable au titulaire, notamment non-paiement, s'élèvent à CHF 10.- (dix francs suisses) hors taxe.

10. Protection des données

De convention expresse, Tamoil, ou son représentant, est autorisée notamment à récolter, conserver, enregistrer, traiter, utiliser, ainsi qu'à diffuser toutes les informations recueillies dans le contexte du présent contrat, de même qu'à les communiquer et les transférer aux sociétés consolidées du Groupe Tamoil en vue de l'exécution du présent contrat (notamment le contrôle de solvabilité, la fabrication de la carte, sa gestion, le recouvrement des créances, etc.) ainsi qu'à des fins de marketing pour des actions commerciales ou promotionnelles, fidélisation de la clientèle et à Winarco AG dans le cadre de l'exécution du présent contrat

Ces informations feront l'objet de traitements informatisés ou non afin de notamment permettre la fabrication de la **Carte-Client Tamoil**, la gestion de son fonctionnement et de son traitement administratif, le contrôle de solvabilité, le recouvrement de créances, la mise en place d'actions commerciales et d'opérations de marketing de fidélisation de la clientèle et d'assurer la sécurité des paiements notamment lorsque l'utilisation de la carte est sujette à une opposition. Le titulaire a toutefois le droit de s'opposer à recevoir du matériel publicitaire.

Pour satisfaire les finalités précisées ci-avant, tout titulaire consent à ce que les informations en question soient communiquées à chaque société consolidée du groupe Tamoil SA, aux organismes intervenant dans le cadre de la fabrication, du fonctionnement, de la gestion et de l'administration de la **Carte-Client Tamoil**, à des sous-traitants, aux commerçants ou prestataires de services acceptant le paiement par carte, ainsi qu'aux organismes d'information sur le crédit, en cas de cartes bloquées, lors de retards de paiement ou en cas d'utilisation abusive de la carte.

Le titulaire d'une **Carte-Client Tamoil** peut exercer son droit d'accès et de rectification des données le concernant auprès de Tamoil Card Center. Il peut également contacter directement Tamoil Card Center, s'il a des questions concernant le traitement de ses données personnelles.

Tamoil et Tamoil Card Center s'obligent à faire usage dans le cadre de leurs relations commerciales de la loi fédérale sur la protection des données (LPD).

11. Délégation de la gestion de la Carte-Client Tamoil à un tiers

Tamoil se réserve le droit, et le titulaire l'accepte sans réserve d'ores et déjà, de déléguer, en tout temps, à des tiers, en tout ou en partie, la gestion du fonctionnement et/ou le traitement administratif des cartes, et cela sans être obligée d'en informer le titulaire. Ces tiers seront habilités à effectuer des actes juridiques et d'agir au nom et pour le compte de Tamoil dans le cadre du présent contrat. De plus, Tamoil peut en tout temps céder à tout tiers des droits dont elle est titulaire à l'encontre du titulaire.

12. Cessibilité

Tamoil peut, à chaque instant, céder, cas échéant, transférer (notamment en vue de procéder au recouvrement des créances) en tout ou partie l'un quelconque de ses droits découlant du présent contrat à tout tiers sis en Suisse ou à l'étranger, et le titulaire l'accepte, d'ores et déjà, purement et simplement. En cas de cession ou de transfert, Tamoil transmettra, ou rendra

accessible au tiers cessionnaire ou bénéficiaire du transfert, toute information relative au titulaire.

13. Sanction

L'utilisation d'une **Carte-Client Tamoil** bloquée, altérée ou falsifiée est interdite, ainsi que tout usage abusif ou frauduleux peut être objet de poursuites judiciaires.

14. Nullité de clause

L'éventuelle nullité d'une ou plusieurs dispositions des présentes conditions générales, n'entraîne en aucun cas la nullité des autres dispositions.

15. Modifications des conditions générales

Tamoil se réserve le droit d'apporter, en tout temps, des modifications, amendements, dérogations, ou compléments aux présentes conditions générales ainsi qu'à toutes les autres conditions relatives à la **Carte-Client Tamoil**, en particulier frais administratifs, cotisation annuelle, taux d'intérêt moratoire. Tout amendement, toute modification, toute dérogation ou tout complément des présentes conditions générales sera communiqué au titulaire de la carte par tout moyen utile, par exemple : document joint au relevé/la facture mensuel(le) ou publication sur le site internet www.tamoil.ch. En cours de validité de la **Carte-Client Tamoil**, ils seront applicables 30 (trente) jours à compter de la date de leur communication au titulaire, si ce dernier ne restitue pas sa carte ou continue à l'utiliser. En cas de renouvellement du support, ils seront applicables immédiatement.

16. Communications

Toute communication du titulaire relative à la **Carte-Client Tamoil** est valablement effectuée à l'adresse suivante : Tamoil Card Center, Case postale, 9000 St-Gall, téléphone : 0844 000 102, courriel : info@tamoilcard.info.

Toute communication de Tamoil au titulaire est valablement effectuée, soit à l'adresse indiquée sur la demande d'adhésion, soit à la nouvelle adresse communiquée par le titulaire, soit à toute adresse dans la mesure où le titulaire est atteint.

17. Langue

Les présentes conditions générales ont été établies en français puis traduites en allemand, italien et anglais. En cas de divergences entre les différentes versions, la version française prévaudra dans tous les cas, entre les versions allemande, italienne et anglaise.

18. Disposition transitoire

Les présentes conditions générales annulent et remplacent toutes les conditions générales antérieures portant sur le même objet.

19. DROIT APPLICABLE ET FOR

Les présentes conditions générales ainsi que tous les rapports juridiques entre le titulaire et Tamoil sont soumis dans tous leurs aspects au droit matériel suisse à l'exclusion du droit des conflits de lois et de la Convention des Nations Unies du 11 avril 1980 sur les contrats de vente internationale de marchandises (Convention de Vienne, CISG, RS 0.221.211.1).

LE LIEU D'EXÉCUTION, LE FOR DE POURSUITE DANS LA MESURE OÙ LE TITULAIRE TRANSFÈRE SON DOMICILE/SIÈGE À L'ÉTRANGER AINSI QUE LE FOR JUDICIAIRE POUR TOUT LITIGE SURVENANT ENTRE TAMOIL ET LE TITULAIRE DANS L'INTERPRÉTATION, L'APPLICATION OU L'EXÉCUTION DU PRÉSENT CONTRAT, EST EXCLUSIVEMENT À ST-GALL. LE TITULAIRE RENONCE, AINSI, EXPRESSÉMENT À SON JUGE NATUREL.

TAMOIL SE RÉSERVE, CEPENDANT, LE DROIT D'OUVRIRE ACTION AU DOMICILE/SIÈGE DU TITULAIRE OU PAR-DEVANT TOUTE AUTRE AUTORITÉ COMPÉTENTE, LE DROIT SUISSE DEMEURANT, TOUTEFOIS, SEUL APPLICABLE.